

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/54 à 2025/79

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du treize juin deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET – Mme Monique LEROY, Adjointes au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING – Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT - Mme Mylène GLORIAN - M. Lucas LEROY - Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Saïd BECHROURI - M. Cédric LEGRAND - M. Joffrey LEROY –M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Karima HARIZI – Mme Cécile MESANS, Adjoint au Maire.

M. Philippe LEMIERE – Mme Isabelle CAMBIER - Mme Anne LEDUC -- M. Cédric BERLEMONT - Mme Stéphanie MORELLI – M. Philippe DUEZ - Mme Catherine de RUYTER, Conseillers Communaux

ABSENTS :

M. Romain FYVEY - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Roger VICOT
Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN
Monsieur Philippe LEMIERE a donné pouvoir à Monsieur Michel VANHEE
Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE
Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE
Monsieur Cédric BERLEMONT a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Madame Stéphanie MORELLI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 19 juin 2025

DELIBERATION

2025 / 63 - ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX COURANT 2025.

La Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme réaffirment leur Volonté d'offrir aux habitants des équipements et des services publics communaux de proximité et de qualité.

La démarche de mise en adéquation des tarifs avec la qualité des services offerts doit être poursuivie, tout en restant attentif au fait de fixer une tarification accessible à tous.

Les tarifs appliqués aux associations et résidents Lille-Lomme-Hellemmes n'ont pas fait l'objet d'augmentation, en revanche, une évolution proportionnée à hauteur de 1,7 % est proposée pour certaines catégories d'usagers (tel que les professionnels, les associations et particuliers non-résidents).

Les tarifs liés à la restauration scolaire ainsi que les activités scolaires et périscolaires n'ont pas évolué, des ajustements ont été appliqués sur certaines prestations telles que les musées ou certaines prestations spécifiques (lieux de tournages, ...).

Ainsi, il est proposé d'actualiser le recueil tarifaire des services municipaux et de le rendre applicable au 1^{er} septembre 2025, sauf indication d'une date d'application différente.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **VALIDER** les tarifs des services municipaux à compter des dates mentionnées dans le recueil tarifaire en annexe de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme 



03 JUIL. 2025

Publié :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Lomme

Prestations municipales à l'enfance

Restauration scolaire – Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2024.

Catégories		Tarif scolaire 2024/2025	Tarif scolaire 2025/2026	Tarif scolaire 2024/2025 NON RESERVE	Tarif scolaire 2025/2026 NON RESERVE
Lomme, Lillois et Hellemmois					
Catégorie	Quotient familial				
1	0 à 404	0,50 €	0,50 €	0,75 €	0,75 €
2	405 à 444	0,63 €	0,63 €	0,95 €	0,95 €
3	445 à 484	0,75 €	0,75 €	1,13 €	1,13 €
4	485 à 524	1,00 €	1,00 €	1,50 €	1,50 €
5	525 à 569	1,23 €	1,23 €	1,85 €	1,85 €
6	570 à 629	1,47 €	1,47 €	2,21 €	2,21 €
7	630 à 709	1,70 €	1,70 €	2,55 €	2,55 €
8	710 à 809	1,92 €	1,92 €	2,88 €	2,88 €
9	810 à 929	2,27 €	2,27 €	3,41 €	3,41 €
10	930 à 1249	2,65 €	2,65 €	3,98 €	3,98 €
11	1250 à 1499	2,91 €	2,91 €	4,37 €	4,37 €
12	1500 à 1999	3,19 €	3,19 €	4,79 €	4,79 €
13	2000 à 2499	3,73 €	3,73 €	5,60 €	5,60 €
14	2500 à 2999	4,26 €	4,26 €	6,39 €	6,39 €
15	3000 et +	4,82 €	4,82 €	7,23 €	7,23 €
Autres					
16	Extérieurs	5,77 €	5,77 €	8,66 €	8,66 €
	Tarif adulte	4,20 €	4,20 €	6,30 €	6,30 €

PARTICIPATION DES FAMILLES APPORTANT LE REPAS (Projet d'Accueil Individualisé)

Dans le cadre des Projets d'Accueils Individualisés (PAI : accueil en restauration scolaire uniquement, d'enfants souffrant d'allergies ou intolérances alimentaires), en cas de nécessité de fourniture de panier-repas par les parents, la diminution des tarifs correspond à la non consommation du repas collectif. Une partie du coût du fonctionnement de la prestation, (dont l'encadrement, les frais de structure, etc...) est cependant facturé.

Catégories		Tarif scolaire 2024/2025	Tarif scolaire 2025/2026	Tarif scolaire 2024/2025 NON RESERVE	Tarif scolaire 2025/2026 NON RESERVE
Lommois, Lillois et Hellemmois					
1	000-404	0,30 €	0,30 €	0,45 €	0,45 €
2	405-444	0,38 €	0,38 €	0,57 €	0,57 €
3	445-484	0,45 €	0,45 €	0,68 €	0,68 €
4	485-524	0,60 €	0,60 €	0,90 €	0,90 €
5	525-569	0,74 €	0,74 €	1,11 €	1,11 €
6	570-629	0,88 €	0,88 €	1,32 €	1,32 €
7	630-709	1,02 €	1,02 €	1,53 €	1,53 €
8	710-809	1,15 €	1,15 €	1,73 €	1,73 €
9	810-929	1,36 €	1,36 €	2,04 €	2,04 €
10	930-1249	1,59 €	1,59 €	2,39 €	2,39 €
11	1250-1499	1,75 €	1,75 €	2,62 €	2,62 €
12	1500-1999	1,91 €	1,91 €	2,87 €	2,87 €
13	2000-2499	2,24 €	2,24 €	3,36 €	3,36 €
14	2500-2999	2,56 €	2,56 €	3,83 €	3,83 €
15	3000 et +	2,89 €	2,89 €	4,34 €	4,34 €
Autres					
16	Extérieurs	5,19 €	5,19 €	7,79 €	7,79 €

Garderies éducatives et accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) – Lomme

Délibération n°24/410 du 20/06/2024. Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2024.

Catégorie	Quotient familial	Garderies éducatives du matin 2024/2025	Garderies éducatives du matin 2025/2026	Garderies éducatives du soir 2024/2025	Garderies éducatives du soir 2025/2026	Garderies éducatives du mercredi soir ou des matins et soirs des vacances 2024/2025	Garderies éducatives du mercredi soir ou des matins et soirs des vacances 2025/2026
Lommeis, Lillois et Hellemois							
1	0 à 404	0,38 €	0,38 €	0,58 €	0,58 €	0,25 €	0,25 €
2	405 à 444	0,68 €	0,68 €	1,05 €	1,05 €	0,45 €	0,45 €
3	445 à 484	0,68 €	0,68 €	1,05 €	1,05 €	0,45 €	0,45 €
4	485 à 524	0,68 €	0,68 €	1,05 €	1,05 €	0,45 €	0,45 €
5	525 à 569	0,90 €	0,90 €	1,40 €	1,40 €	0,60 €	0,60 €
6	570 à 629	0,90 €	0,90 €	1,40 €	1,40 €	0,60 €	0,60 €
7	630 à 709	0,90 €	0,90 €	1,40 €	1,40 €	0,60 €	0,60 €
8	710 à 809	1,08 €	1,08 €	1,67 €	1,67 €	0,72 €	0,72 €
9	810 à 929	1,13 €	1,13 €	1,75 €	1,75 €	0,75 €	0,75 €
10	930 à 1249	1,25 €	1,25 €	1,94 €	1,94 €	0,83 €	0,83 €
11	1250 à 1499	1,28 €	1,28 €	1,99 €	1,99 €	0,85 €	0,85 €
12	1500 à 1999	1,31 €	1,31 €	2,03 €	2,03 €	0,87 €	0,87 €
13	2000 à 2499	1,32 €	1,32 €	2,06 €	2,06 €	0,88 €	0,88 €
14	2500 à 2999	1,35 €	1,35 €	2,10 €	2,10 €	0,90 €	0,90 €
15	3000 et +	1,37 €	1,37 €	2,13 €	2,13 €	0,91 €	0,91 €
Autres							
16	Extérieurs	2,12 €	2,12 €	3,30 €	3,30 €	1,41 €	1,41 €

Catégorie	Quotient familial	A.L.S.H demi-journée avec repas 2024/2025	A.L.S.H demi-journée avec repas 2025/2026	A.L.S.H mercredi (demi- journée avec repas) non réservé féquentation exceptionnelle 2024/2025	A.L.S.H mercredi (demi- journée avec repas) non réservé féquentation exceptionnelle 2025/2026	A.L.S.H Journée avec repas 2024/2025	A.L.S.H Journée avec repas 2025/2026
Lommeis, Lillois et Hellemois							
1	0 à 404	1,25 €	1,25 €	1,88 €	1,88 €	2,00 €	2,00 €
2	405 à 444	1,44 €	1,44 €	2,16 €	2,16 €	2,25 €	2,25 €
3	445 à 484	1,64 €	1,64 €	2,46 €	2,46 €	2,54 €	2,54 €
4	485 à 524	1,97 €	1,97 €	2,96 €	2,96 €	2,95 €	2,95 €
5	525 à 569	2,36 €	2,36 €	3,53 €	3,53 €	3,48 €	3,48 €
6	570 à 629	2,63 €	2,63 €	3,94 €	3,94 €	3,78 €	3,78 €
7	630 à 709	2,89 €	2,89 €	4,33 €	4,33 €	4,08 €	4,08 €
8	710 à 809	3,14 €	3,14 €	4,71 €	4,71 €	4,36 €	4,36 €
9	810 à 929	3,52 €	3,52 €	5,28 €	5,28 €	4,77 €	4,77 €
10	930 à 1249	4,13 €	4,13 €	6,20 €	6,20 €	5,61 €	5,61 €
11	1250 à 1499	4,55 €	4,55 €	6,83 €	6,83 €	6,20 €	6,20 €
12	1500 à 1999	4,98 €	4,98 €	7,46 €	7,46 €	6,76 €	6,76 €
13	2000 à 2499	5,80 €	5,80 €	8,70 €	8,70 €	7,87 €	7,87 €
14	2500 à 2999	6,64 €	6,64 €	9,95 €	9,95 €	9,01 €	9,01 €
15	3000 et +	7,49 €	7,49 €	11,23 €	11,23 €	10,16 €	10,16 €
Autres							
16	Extérieurs	11,16 €	11,16 €	16,75 €	16,75 €	16,33 €	16,33 €

Classes de découverte – Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2024.

CLASSES DE DECOUVERTE (Tarifs par séjour)	Tarif scolaire 2024-2025	Tarif scolaire 2025-2026
Ecoles Maternelles		
Lommeois, Lillois, Hellemmois	53,71 €	53,71 €
Extérieurs	149,12 €	149,12 €
Ecoles Primaires		
Lommeois, Lillois, Hellemmois	111,49 €	111,49 €
Extérieurs	335,89 €	335,89 €

Dérogations

Délibération n°24/681 du 13 décembre 2024. Conditions applicables depuis le 1er janvier 2025.

En dehors des grilles tarifaires ci-dessus, différents régimes dérogatoires s'appliquent sous conditions.

Ces régimes dérogatoires sont octroyés sous réserve d'une mise à jour préalable du Dossier Familial Unique (DFU). Les demandes de dérogation doivent être renouvelées chaque année ; elles sont instruites sur la base de la situation des représentants légaux.

Les gratuités et dérogations s'appliquent sur les relevés non encore édités et les suivants.

- **La gratuité**

La gratuité de l'ensemble des services scolaires, péni et extra-scolaires peut être accordée à titre exceptionnel, aux bénéficiaires lillois, lommois et hellemmois, dont la situation sociale se révèle particulièrement difficile. Le Conseil Municipal considère comme telle situation, celle des parents dont les enfants sont scolarisés dans des établissements scolaires lommois du 1er degré public ou privé ou dont les enfants bénéficient des prestations municipales, et dont le niveau de revenu relève de la catégorie 1.

La demande de gratuité doit être formulée par un référent social, avec l'accord de l'usager, et transmise aux services municipaux concernés.

- **La dérogation pour les familles extra-muros**

Pour les familles n'habitant pas Lille, Hellemmes, dont les enfants sont scolarisés dans une école maternelle, élémentaire ou primaire lommoise (établissements scolaires publics ou privés) ou dont les enfants bénéficient des prestations municipales, le bénéfice du tarif lommois pour l'ensemble des tarifs scolaires, péni et extra-scolaires peut être accordé, à condition qu'elles en fassent la demande et qu'elles justifient de leur quotient familial (QF de moins de trois mois).

Le tarif lommois est également appliqué aux familles extra-muros scolarisant leur(s) enfant(s) sur Lomme en raison d'une prise en charge de son (leurs) handicap(s) au sein d'une unité pédagogique spécialisée d'une école primaire lommoise (ULIS, UPE2A, UEMA, UEEA...). Les parents devront fournir à l'appui de leur demande de dérogation les justificatifs utiles (suivi MDPH, association pour enfant allophones ou autre).

En cas de fratrie, les mêmes tarifs lommois seront appliqués pour les consommations de tous les enfants de la famille, pour l'ensemble des prestations municipales rattachées aux écoles primaires lommoises.

- **Dérogations pour les assistantes familiales agréées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance**

Les assistantes familiales bénéficient du tarif 1 Lommois pour l'ensemble des services péni, extra-scolaires et sur temps scolaire, pour les enfants dont elles ont la garde au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, sur présentation de justificatifs en cours de validité du Conseil Départemental du Nord.

Pass Culture – Lomme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2023.

La commune associée de Lomme rejoint comme la Ville de Lille le dispositif du pass culture porté par la SAS Pass Culture créée par le Ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce dispositif numérique comporte un volet individuel à l'adresse des jeunes de 15 à 20 ans afin de leur permettre d'accéder sur une application dédiée et géolocalisée aux offres culturelles, et un volet collectif à l'adresse des collégiens et lycéens via la plateforme numérique pour l'éducation artistique et culturelle de l'éducation nationale.

Les offres pass culture sont tarifées selon les dispositions prévues dans les grilles tarifaires ci-dessous.

Dans le cadre du volet individuel, concernant spécifiquement l'offre « duo » pass culture, l'accompagnateur du détenteur du pass culture bénéficie du même tarif que ce dernier.

La réservation des offres culturelles doit se faire directement sur l'application pour le volet individuel, et sur la plateforme dédiée pour le volet collectif.

Cours municipaux de musique et danse – Homme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024 – Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2024.

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE			
ENSEIGNEMENT MUSICAL - par trimestre			
cours de solfège + cours d'instrument ou cours de technique vocale ou département jazz			
ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - par trimestre			
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes			
Catégorie	Quotient familial	Tarif au 1 ^{er} sept 2024	Tarif au 1 ^{er} sept 2025
1	0 à 404	13,75 €	13,75 €
2	405 à 444	17,30 €	17,30 €
3	445 à 484	20,95 €	20,95 €
4	485 à 524	21,15 €	21,15 €
5	525 à 569	23,55 €	23,55 €
6	570 à 629	24,20 €	24,20 €
7	630 à 709	25,10 €	25,10 €
8	710 à 809	27,65 €	27,65 €
9	810 à 929	28,65 €	28,65 €
10	930 à 1249	32,60 €	32,60 €
11	1250 à 1499	33,60 €	33,60 €
12	1500 à 1999	34,35 €	34,35 €
13	2000 à 2499	35,20 €	35,20 €
14	2500 à 2999	35,85 €	35,85 €
15	3000 et +	36,55 €	36,55 €
Extérieurs dans une commune conventionnée			
0 à 569		118,00 €	118,00 €
570 à 929		236,00 €	236,00 €
930 et +		354,00 €	354,00 €
COURS DE SOLFÈGE - par trimestre			
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes		5,35 €	5,35 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		10,80 €	10,80 €
Extérieurs		59,00 €	59,00 €

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE			
REDEVANCE INSTRUMENT - par an*			
Habitants de Lomme – Lille, Hellemmes*			
Catégorie	Quotient familial	Tarif au 1er sept 2024	Tarif au 1er sept 2025
1	0 à 404	18,35 €	18,35 €
2	405 à 444	24,20 €	24,20 €
3	445 à 484	26,55 €	26,55 €
4	485 à 524	28,65 €	28,65 €
5	525 à 569	31,00 €	31,00 €
6	570 à 629	34,50 €	34,50 €
7	630 à 709	38,10 €	38,10 €
8	710 à 809	40,70 €	40,70 €
9	810 à 929	44,70 €	44,70 €
10	930 à 1249	51,00 €	51,00 €
11	1250 à 1499	52,10 €	52,10 €
12	1500 à 1999	53,30 €	53,30 €
13	2000 à 2499	54,40 €	54,40 €
14	2500 à 2999	54,60 €	54,60 €
15	3000 et +	56,85 €	56,85 €
CLASSES D'ÉVEIL - par trimestre			
Classe d'éveil musical réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,35 €	5,35 €
Classe de chant choral réservée aux Lommois pour tout élève non inscrit par ailleurs à l'école municipale de musique et de danse		5,35 €	5,35 €
Classe d'éveil à la danse réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,35 €	5,35 €
ATELIERS - par trimestre			
Réservés aux habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		5,35 €	5,35 €

*Les enfants des parents qui travaillent sur Lomme et déjà scolarisés dans la commune et les enfants qui participent aux associations musicales locales bénéficient de ces mêmes tarifs.

Cours de coupe et couture – Lomme

Délibération n°25/... du 20 juin 2025. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2025.

COURS DE COUPE ET COUTURE	Tarif au 1 ^{er} sept 2024	Tarif au 1 ^{er} sept 2025
COURS - ATELIERS - CLUB DES COUSETTES – par trimestre		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes		
Ateliers de 2h	11,15 €	11,15 €
Cours ou ateliers de 3h	16,65 €	16,65 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		
Ateliers de 2h0	21,85 €	21,85 €
Cours ou ateliers de 3h	32,90 €	32,90 €
Extérieurs		
Ateliers de 2h	52,31 €	52,31 €
Cours ou ateliers de 3h	77,66 €	77,66 €
ATELIER CRÉATIF – par séance		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes	5,60 €	5,60 €
Extérieurs dans une commune conventionnée	6,65 €	6,65 €
Extérieurs	8,16 €	8,16 €
STAGE NIVEAU 1 - par séance de 1h		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes		6,60 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		7,65 €
Extérieurs		8,85 €
STAGE NIVEAU 2 – par séance de 2h		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes		20,00 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		25,00 €
Extérieurs		30,00 €

Cours de théâtre – Homme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2024.

COURS DE THEATRE	Tarif au 1er sept 2024	Tarif au 1er sept 2025
ATELIERS DE THEATRE POUR ADULTES - par trimestre		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes	28,35 €	28,35 €
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	117,30 €	117,30 €
COURS DE THEATRE (13 - 17 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes	28,35 €	28,35 €
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	117,30 €	117,30 €
CLASSE D'EVEIL AU THEATRE (8 - 12 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes	5,35 €	5,35 €
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	22,23 €	22,23 €

Visites de la ferme éducative – Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2024.

TYPE DE STRUCTURE	DURÉE DE VISITE	TRANCHE DE VISITEURS	TARIF 2024/2025	TARIF 2025/2026
Etablissement scolaire	1/2 journée	1 classe	2,20 € par enfant	2,20 € par enfant
Etablissement scolaire	1 journée	1 classe	3,80 € par enfant	3,80 € par enfant
Autre structure que scolaire (5 visiteurs minimum)	1/2 journée	Entre 5 et 10 visiteurs (hors accompagnateur)	5,35 € par visiteur	5,35 € par visiteur
Autre structure que scolaire (20 visiteurs maximum)	1/2 journée	Entre 11 et 20 visiteurs (hors accompagnateur)	3,80 € par visiteur	3,80 € par visiteur

Par souci de préserver un nombre conséquent d'animations pour les Lommois, Lillois et Hellemois, il est proposé de limiter le nombre annuel de créneaux alloués pour les extérieurs, soit :

- 15 visites à la 1/2 journée pour les établissements scolaires ;
- 5 visites à la journée pour les établissements scolaires ;
- 20 visites à la 1/2 journée pour les structures hors établissement scolaires.

Les 1/2 journées seront consacrées au programme « découverte sensorielle », sans repas pris sur place.

Les journées seront constituées par une visite, le matin, et des ateliers, l'après-midi ; avec possibilité de repas pris sur place amenés par les visiteurs ; la ferme éducative mettant à disposition la salle d'animation.

Cimetières et columbariums – Lomme

Délibération n° 24/410 du 20 juin 2024 - Tarifs applicables depuis le 1^{er} juillet 2024

CIMETIERES	Tarif au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025
CONCESSIONS - au m²		
15 ans	67,00 €	67,00 €
30 ans	133,00 €	133,00 €
50 ans	267,00 €	267,00 €
SUPERPOSITIONS - au m²		
15 ans	54,00 €	54,00 €
30 ans	66,00 €	66,00 €
50 ans	133,00 €	133,00 €
100 ans	216,00 €	216,00 €
Perpétuelles	429,00 €	429,00 €

Redevance de réunion de corps : montant du droit de superposition de la concession correspondante.	
COLUMBARIUMS	Tarif au 1 ^{er} juillet 2024
Droit d'inhumation au columbarium ou ouverture de case	26,00 €
Concessions - pour les urnes (1 ^{ère} urne)	
10 ans	55,00 €
15 ans	78,00 €
30 ans	160,00 €
50 ans	482,00 €
Superpositions - pour les urnes (2 ^{ème} urne)	
10 ans	25,00 €
15 ans	39,00 €
30 ans	81,00 €
50 ans	242,00 €

Occupation du domaine public – Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables depuis le 1^{er} juillet 2024

	Tarif au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Observations
MARCHES PUBLICS ET FOIRES			
<i>DUCASSES Marais, Mont à Camp, Délivrance</i>			
Manèges, loteries toutes attractions, le m ² (forfait pour 3 jours d'ouverture)	0,40 €	0,40 €	
Minimum de perception par installation	1,05 €	1,05 €	
Fourgons, roulottes, voitures - par voiture	0,70 €	0,70 €	
Droits supplémentaires au-delà du 3ème jour - par jour d'ouverture et par m ²	0,30 €	0,30 €	
Minimum de perception par installation et par jour d'ouverture au-delà du 3ème jour	0,55 €	0,55 €	
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par jour d'ouverture au-delà du 3ème jour et par voiture	0,35 €	0,35 €	
<i>AUTRES FETES et KERMESSSES</i>			
Manèges, loteries, toutes attractions, le m ²	0,35 €	0,35 €	
Minimum de perception par installation	0,65 €	0,65 €	
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par voiture	0,40 €	0,40 €	
<i>DROITS de PLACE aux MARCHES</i>			
Commerçants abonnés (le mètre linéaire)	0,50 €	0,50 €	
Commerçants non abonnés (le mètre linéaire)	0,70 €	0,70 €	
Posticheurs et démonstrateurs (forfait)	3,45 €	3,45 €	
<i>MARCHE DE NOEL</i>			
Location d'un chalet de 3*2m sur la durée du marché (électricité et gardiennage inclus)	270,00 €	270,00 €	

	Tarif au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Observations
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
1 - Distributeurs mobiles sur chariot	33,85 €	33,85 €	par unité et par an
2 - Emprise sur trottoir			
- tableaux - panneaux publicitaires	6,10 €	6,10 €	au m ² par an
- mobilier urbain : portiques destinés à la micro-signalisation publique et commercial	35,85 €	35,85 €	par mobilier et par an
3 - Barrières de rues (interruption de circulation) unité/jour	5,50 €	5,50 €	1 unité : 2,50 m barrière
4 - Palissades en saillie sur la voie publique	<i>Les installations placées à l'intérieur des clôtures et ne présentant pas de saillie sur la voie publique, ne sont pas taxées</i>		
a) sans recouvrement publicitaire-au ml/jour			
1 ^{er} trimestre	0,25 €	0,25 €	
2 ^{ème} trimestre	0,25 €	0,25 €	
3 ^{ème} trimestre	0,30 €	0,30 €	
4 ^{ème} trimestre	0,30 €	0,30 €	
b) publicitaire, au m ² de palissade publicitaire/par jour			
1 ^{er} trimestre	0,25 €	0,25 €	
2 ^{ème} trimestre	0,40 €	0,40 €	
3 ^{ème} trimestre	0,65 €	0,65 €	
4 ^{ème} trimestre	1,35 €	1,35 €	
5 - Occupation du domaine public sans clôture - au m ² /jour	0,45 €	0,45 €	
6 - Echafaudage - au m ² au sol et par jour			
1 ^{er} trimestre	0,25 €	0,25 €	
2 ^{ème} trimestre	0,30 €	0,30 €	
3 ^{ème} trimestre	0,35 €	0,35 €	
4 ^{ème} trimestre	0,35 €	0,35 €	
7 - Etais, contrefiches ou pieux appuyés sur la voie publique en dehors des clôtures - par unité et par jour	1,35 €	1,35 €	Par dérogation spéciale touchant la sécurité publique
8 - Grues, appareils de levage placés au développement en saillie sur la voie publique - au m ² et par jour	0,25 €	0,25 €	Droit basé sur surface horizontale de l'emprise (voir 4)
9 - Bascules pèse personnes - par unité et par an	0,70 €	0,70 €	

	Tarif au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Observations
10 - Etalages ou dépôts sur la voie publique y compris les rôtisseries mobiles - par m ² et par mois	5,35 €	5,35 €	
11 - Dépôts occasionnels et podiums - par m ² et par jour	0,35 €	0,35 €	
12 - Terrasses - au m ² et par an	4,40 €	4,40 €	
13 - Stationnement : artistes, photographes, démonstrateurs, abatteurs, posticheurs - au m ² et par jour	1,55 €	1,55 €	
14 - Portes tambours sur la voie publique - au m ² et par an	67,40 €	67,40 €	Surface de l'emprise faite sur le sol de la voie publique
15 - Supports à bicyclettes - par logement et par mois	1,00 €	1,00 €	
16 - Stationnement de véhicules sur la voie publique au m ² et par jour			
a) aux endroits désignés suivant dérogation spéciale	0,40 €	0,40 €	Une exonération pourra être accordée par le Maire aux véhicules appartenant à des œuvres sociales ou à caractère officiel
b) véhicules publicitaires ou d'exposition	1,45 €	1,45 €	
c) forains caravanes et assimilés	0,25 €	0,25 €	
17 - Stationnement de marchands des 4 saisons, de glace, de pommes de terre frites, de confiserie, au m ² et par mois	5,35 €	5,35 €	Aux emplacements désignés en dehors de ceux réservés aux marchés
18 - Taxi - par véhicule et par trimestre	16,80 €	16,80 €	Aux emplacements désignés uniquement

Le minimum de perception des droits est fixé à 7,90 €

Les taxes ne sont pas fractionnables. Les taxes annuelles sont dues pour les emprises existant au 1^{er} janvier, quelle que soit la date de suppression de celles-ci, de même que les taxes mensuelles sont dues pour les emprises existant au 1^{er} du mois, quelle que soit la date de la suppression de celle-ci.

Toute demande d'autorisation mensuelle ou annuelle prendra effet au 1^{er} du mois suivant ou de l'année suivante.

En cas de demande pour autorisation immédiate, toute période en cours sera considérée comme due pour sa totalité. Les redevances à l'année seront calculées entièrement sur ce nouveau tarif.

Les droits et taxes sont recouvrables sur le bénéficiaire des objets taxés ou, à défaut, en cas de non-paiement, sur le propriétaire ou usufruitier de l'immeuble, responsable, sauf en ce qui concerne les taxes prévues par le décret portant règlement d'administration publique en date du 11 novembre 1926 dont le paiement est dû par les propriétaires et usufruitiers des immeubles. Les propriétaires dont le domicile est à l'étranger sont tenus de désigner un mandataire en France

Les emprises sur la voie publique qui ne sont pas reprises dans la nomenclature seront taxées par assimilation, sauf les décorations florales dans le cadre des jardins fleuris. Les fractions de mètre sont comptées pour un mètre.

Une surtaxe de 50 % des redevances ci-dessus sera applicable dans un délai d'un mois à tout administré n'ayant pas obtenu l'autorisation de voirie exigible préalablement à l'exécution de tous travaux ou de toutes emprises sur la voie publique, sans que cette mesure puisse être considérée comme entraînant autorisation.

Stationnement de véhicule en autopartage

Délibération n°24/681 du 13 décembre 2024 – Tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2025

L'activité d'autopartage est définie par l'article L. 1231-14 du Code des Transports.

Deux services complémentaires sont concernés par les présents tarifs :

- L'autopartage « en boucle » : l'utilisateur prend et repose le véhicule dans la même station ;
 - L'autopartage en libre-service intégral « free floating » : le véhicule est repéré et loué sur l'espace public par l'utilisateur.
- La redevance d'occupation du domaine public est due par tout opérateur labellisé (par la Métropole Européenne de Lille) autopartage en boucle ou en free floating.

<u>INTITULE</u>	<u>PERIODE</u>	<u>UNITE</u>	<u>TARIF</u> au 01/01/2025
Stationnement de véhicule en autopartage	/mois	Forfaitaire/véhicule	25,60 €

Location de salles – Lomme

Délibération n° 23/629 du 8 décembre 2023. Tarifs applicables depuis le 1er janvier 2024

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2024	Tarif au 1 ^{er} janvier 2025
SALLE LE DENIER - en semaine (1 h à 5 h d'occupation)		
Salle & verres		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	198,70 €	198,70 €
Particuliers habitant Lomme, Lille ou Hellemmes	204,00 €	204,00 €
Autres	319,00 €	319,00 €
Cuisine & vaisselle		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	102,10 €	102,10 €
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	102,10 €	102,10 €
Particuliers habitant Lomme, Lille ou Hellemmes	104,00 €	104,00 €
Autres	123,00 €	123,00 €
Heure supplémentaire	35,00 €	35,00 €
SALLE LE DENIER - Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
Salle & verres		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	295,65 €	295,65 €
Autres associations	480,00 €	480,00 €
Cuisine & vaisselle		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	102,10 €	102,10 €
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	102,10 €	102,10 €
Autres associations	121,00 €	121,00 €
SALLE LE DENIER - Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h)		
Salle & verres		
Particuliers Lomme, Lille ou Hellemmes	338,00 €	338,00 €
Particuliers extérieurs	480,00 €	480,00 €
Cuisine & vaisselle		
Particuliers Lomme, Lille ou Hellemmes	104,00 €	104,00 €
Particuliers extérieurs	123,00 €	123,00 €
Heure supplémentaire	35,00 €	35,00 €

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2024	Tarif au 1 ^{er} janvier 2025
SALLE MAISON DES ENFANTS - Utilisation les samedis - dimanches et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
<i>de 250 à 350 personnes</i>		
Grande Salle & verres		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1 ^{ère} utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2 ^{ème} utilisation dans l'année	359,65 €	359,65 €
Autres associations	581,00 €	581,00 €
Cuisine & vaisselle		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1 ^{ère} utilisation dans l'année	213,45 €	213,45 €
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2 ^{ème} utilisation dans l'année	213,45 €	213,45 €
Autres associations	243,00 €	243,00 €
<i>plus de 350 personnes</i>		
Grande Salle & verres		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1 ^{ère} utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2 ^{ème} utilisation dans l'année	479,40 €	479,40 €
Autres associations	772,00 €	772,00 €
Cuisine & vaisselle		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1 ^{ère} utilisation dans l'année	236,30 €	236,30 €
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2 ^{ème} utilisation dans l'année	236,30 €	236,30 €
Autres associations	304,00 €	304,00 €
SALLE JEAN JAURES (Hôtel de ville)		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes	Gratuit	Gratuit
Autres associations et autres (pour une durée de 4h d'occupation réelle)	141,00 €	141,00 €
SALLE DES CANUTS (Espace Tisserands)		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes	Gratuit	Gratuit
Autres associations et autres (pour une durée de 4h d'occupation réelle)	141,00 €	141,00 €

Mise à disposition d'espaces municipaux - Accueil de tournages

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024 – Tarifs applicables depuis le 1er juillet 2024

Tarifs applicables pour tout tournage pour la mise à disposition d'un bâtiment communal (Hôtel de ville, école, ...)

	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2024	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2025
Mise à disposition à la journée	500€/jour	500€/jour
Mise à disposition à la ½ journée	250€/ ½ journée	250€/ ½ journée
Mise à disposition à l'heure	60€/heure	60€/heure

Piscine municipale - Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2024.

PISCINE MUNICIPALE	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2024	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2025
ENTREES		
Adulte tarif normal	3,00 €	3,00 €
Jeune tarif normal (6 à 18 ans)	1,80 €	1,80 €
Adulte tarif réduit (1)	1,70 €	1,70 €
Jeune tarif réduit (1) (6 à 18 ans)	1,20 €	1,20 €
Tarif social (2)	0,70 €	0,70 €
PASS SENIOR (3)	1,70 €	1,70 €
PASS SENIOR (3) (période bleue) dimanche de 8h à 10h	1,20 €	1,20 €
SCOLAIRES		
Collèges et lycées de la commune (à l'unité) - (par convention)	0,60 €	0,60 €
Ecoles des communes environnantes (créneau 3/4 h - le couloir)	95,00 €	95,00 €
CARTE D'ABONNEMENT		
Adulte tarif normal (10 entrées) (4)	23,40 €	23,40 €
Adulte tarif réduit (1) (10 entrées) (4)	15,20 €	15,20 €
Jeunes (6 à 18 ans) tarif normal (10 entrées) (4)	14,50 €	14,50 €
Jeunes (6 à 18 ans) tarif réduit (1) (10 entrées) (4)	10,00 €	10,00 €
PASS SENIOR (3) (4)	14,50 €	14,50 €
GROUPES		
Groupe (+10 pers) Lomme, Lille, Hellemmes	1,00 €	1,00 €
Groupe (+10 pers) autres communes (sur réservation)	2,00 €	2,00 €
GRATUITÉ		
Enfant de moins de 6 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
Ecoles primaires et maternelles publiques et privées sous contrat de Lomme	Gratuit	Gratuit
ACM de Lomme	Gratuit	Gratuit
Actions sportives de proximité (sur réservation)	Gratuit	Gratuit

PISCINE MUNICIPALE		Tarifs au 1^{er} septembre 2024	Tarifs au 1^{er} septembre 2025
ANIMATIONS			
Ticket leçon à l'unité - tarif normal		8,40 €	8,40 €
Ticket leçon à l'unité - tarif réduit (1)		4,90 €	4,90 €
Ticket animation à l'unité - tarif normal		6,90 €	6,90 €
Ticket animation à l'unité - tarif réduit (1)		2,30 €	2,30 €
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal (5)		66,60 €	66,60 €
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit (1) (5)		38,70 €	38,70 €
Carte de 10 séances (entrée + 1/2 h d'animation) tarif normal (4)		55,60 €	55,60 €
Carte de 10 séances (entrée + 1/2 h d'animation) tarif réduit (1) (4)		16,90 €	16,90 €
Stage de 5 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif normal (5)		35,00 €	35,00 €
Stage de 5 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif réduit (1) (5)		21,00 €	21,00 €
Carte de 5 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal (5)		35,00 €	35,00 €
Carte de 5 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit (1) (5)		21,00 €	21,00 €
PASS ANNUEL			
Pour les 6 – 18 ans Pass annuel résident ou réduit (5)		95,30 €	95,30 €
Pour les 6 – 18 ans Pass annuel non résident (5)		144,70 €	144,70 €
Pour les + de 18 ans Pass annuel résident ou réduit (5)		126,80 €	126,80 €
Pour les + de 18 ans Pass annuel non résident (5)		192,50 €	192,50 €

(1) Le tarif réduit est applicable, sur présentation des justificatifs correspondants, aux personnes ci-dessous :

- Lycéen et étudiant sur présentation de leur carte
 - Titulaire de la carte Pass' Sport résident à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes
 - Titulaire de la carte jeune (âge de 16 à 25 ans) résident à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes ; prolongation du tarif réduit jeunes
 - Tous publics, dès lors que la vigilance orange /niveau 3 du plan canicule est déclenchée – valable uniquement sur les entrées individuelles.
- (2) Le tarif social est réservé aux usagers porteurs d'une attestation délivrée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lomme et aux Lommois porteurs de la carte Pôle Emploi ainsi qu'aux enfants en famille d'accueil dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- (3) Le tarif PASS SENIOR est réservé aux personnes titulaires de la carte PASS SENIOR résident à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes.
- (4) Carte nominative valable 2 ans de date à date
- (5) Carte nominative valable 1 an de date à date

Ludothèques – Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables depuis le 1^{er} juillet 2024.

LUDOTHEQUES	Tarifs au 1^{er} juillet 2024	Tarifs au 1^{er} juillet 2025
Adhésion annuelle Lommois Lillois Hellemois	7,00 €	7,00 €
Adhésion annuelle extérieurs	72,73 €	72,73 €
Dédommagement : le jeu ou la pièce devra être remplacé par un jeu ou une pièce de même valeur		

Maison Folie Beaulieu

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables depuis le 1^{er} juillet 2024.

EVENEMENTS CULTURELS ET D'ANIMATION

ARTS VIVANTS				
	Tarif plein au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif plein au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif réduit au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif réduit au 1 ^{er} juillet 2025
Spectacles ou concerts uniques				
Répétitions publiques, spectacles amateurs, "workin progress"	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Contes, lectures, conférences	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Projections et conférence avec intervenants de renommée nationale ou internationale				
Petits concerts, cabarets, "labo", show case	5,20 €	5,20 €	3,15 €	3,15 €
Artistes de renommée internationale	16,50 €	16,50 €	12,30 €	12,30 €
Artistes de renommée nationale	9,30 €	9,30 €	9,30 €	9,30 €
Artistes de renommée régionale	7,20 €	7,20 €	4,10 €	4,10 €
Jeune Public				
Séances scolaires petites formes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Séances scolaires grandes formes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Spectacles jeune public petites formes	3,20	3,20	3,20	3,20
Festivals, Soirées composées				
Soirées festival, pluridisciplinaires régionales	10,30	10,30	10,30	10,30
Soirées festival, pluridisciplinaires nationales	12,30	12,30	12,30	12,30
Soirées festival avec programmation internationale	14,40	14,40	14,40	14,40
Evénements exceptionnels avec programmation internationale	14,40	14,40	14,40	14,40

	Tarif plein au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif plein au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif réduit au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif réduit au 1 ^{er} juillet 2025
ARTS VISUELS				
Principales expositions	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Exposition d'artistes de grande renommée internationale	5,15	5,15	3,15	3,15
Expositions exceptionnelles, installations spécifiques	7,20	7,20	5,15	5,15
Tarif unique "exceptionnel"	5,15	5,15	5,15	5,15
STAGES ET ATELIERS (par personne)				
Petits modules (stages de sensibilisation, action spécifique)				
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier			3,15€/jr	3,15€/jr
Professionnels / Individuels	7,20€/jr	7,20€/jr	5,15€/jr	5,15€/jr
Grands modules (stages internationaux)				
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier			8,20€/jr	8,20€/jr
Professionnels			30,80€/jr	30,80€/jr
Individuels	51,30€/jr	51,30€/jr	30,80€/jr	30,80€/jr

Le tarif "réduit" s'applique aux titulaires de la carte "Pass sénior", aux moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle (ex. RMI), étudiants et intermittents.

La gratuité est accordée sur réservation et sur séances spécifiquement annoncées aux groupes scolaires, aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Lomme, Lille et Hellemmes.

Tout mineur non accompagné d'un adulte se verra refuser l'accès aux manifestations.

LOCATION DES ESPACES DE LA MAISON FOLIE BEAULIEU

	ASSOCIATIONS LOMMOISES			
	1ère utilisation		2ème utilisation	
	Tarif au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025
Salle de convivialité et bar : en semaine (1 à 5 heures d'occupation -au-delà : 30 €/ heure supplémentaire)				
Salle & verres	Gratuit*	Gratuit*	255,00 €	255,00 €
Salle de convivialité et bar : samedi, dimanche et jour férié (12h/21h ou 20h/2h du matin)				
Salle & verres	Gratuit*	Gratuit*	355,00 €	355,00 €
Salle de spectacles (hors convention de partenariat)				
Configuration standard (réunion) 220 places assises	Gratuit*	Gratuit*	405,00 €	405,00 €
Majoration pour aide technique ponctuelle	51,00 €	51,00 €	51,00 €	51,00 €
Majoration pour aide technique permanente	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €
Configuration sans gradin (550 personnes)	51,00 €	51,00 €	305,00 €	305,00 €
Salle d'Arts plastiques	Gratuit*	Gratuit*	16,00 €/heure	16,00 €/heure
Studio d'enregistrement	Gratuit*	Gratuit*	31,00 €/heure	31,00 €/heure

*La gratuité est accordée une fois par an.